

## Assurance vie Désignation ou changement de bénéficiaire

- La désignation de bénéficiaire : la ou les personne(s) de votre **choix** avec un pourcentage par personne.
- **Personne révocable** : changement en tout temps sans consentement.  
**Personne irrévocable** : consentement écrit du bénéficiaire pour renoncer à ses droits de bénéficiaire âgé de 18 ans et plus.  
Pour un enfant mineur : ne peut être modifié avant la majorité et avec consentement.
- Vous pouvez consulter votre portail à la section « Protections », onglet « Assurance vie » pour vérifier vos bénéficiaires.

La modification d'un bénéficiaire s'effectue **uniquement** par le biais du formulaire.



➔ Pour demander le formulaire de modification de bénéficiaire :

(450) 922-5414, poste 1  
[leblanc@appq-sq.qc.ca](mailto:leblanc@appq-sq.qc.ca)

### \*\*\*IMPORTANT\*\*\*

L'assurance maladie/dentaire et l'assurance vie sont deux volets **indépendants**.  
Effectuer une modification dans un volet n'entraîne pas une modification dans l'autre.

## Assurance maladie/dentaire

- Vous devez **obligatoirement** déclarer vos personnes à charge à l'APPQ. Veuillez nous aviser par écrit lors du premier d'un des événements suivants (article 5) :



- ✓ un an de cohabitation
- ✓ cohabitation et mariage
- ✓ naissance d'un enfant

- La participation au régime est **obligatoire** (article 7). Vous avez l'opportunité d'exempter vos personnes à charge avec une preuve d'assurance-maladie et/ou dentaire.



➔ Avisez-nous lors d'un changement de situation familiale, soit :  
séparation, ajout conjoint(e), naissance, retrait enfant, etc.

(450) 922-5414, poste 1  
[assurances@appq-sq.qc.ca](mailto:assurances@appq-sq.qc.ca)